

AVIS

Réf. : AT.18.41.AV

Date d'approbation : 15/06/2018

Programme communal de développement rural de SAINT-LEGER

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Saint-Léger
- *Auteur de projet :* TERritoires
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 10/04/2018
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 22/05/2018

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Création d'une maison rurale à caractère multiservices dans la maison Guillaume
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 28/03/2018

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Saint-Léger, située dans la Province de Luxembourg, est composée de trois villages (Saint-Léger, Châtillon et Meix-le-Tige) et compte 3592 habitants au 31/12/2017 pour une superficie totale de 35,86 km². Elle se situe entre le revers forestier de la cuesta sinémurienne au nord et les terrasses et boisements de la cuesta des macignos au Sud. Elle fait partie du Parc naturel de Gaume.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de SAINT-LEGER.

Le Pôle considère que le diagnostic (partie I) est de bonne qualité. Il apprécie tout particulièrement la présence d'un chapitre « Saint-Léger en synthèse » qui permet d'appréhender en quelques pages les principales caractéristiques et évolutions de la commune.

Le Pôle salue la rapidité du processus d'élaboration du programme qui a certainement entraîné une dynamique collective positive et une bonne participation citoyenne. La méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est également de bonne qualité.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune, et notamment au niveau agricole et économique. Les aspects liés au développement durable y sont également bien développés. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Saint-Léger et au processus participatif. La stratégie qui en découle est cohérente, globale et transversale.

Concernant la partie IV, le Pôle souligne la bonne cohérence des fiches-projets, que ce soit entre elles ou avec les objectifs. Il relève aussi que le nombre important de projets repris dans le lot 0 démontre un certain dynamisme tout au long de l'opération.

Il apprécie tout particulièrement, le caractère ambitieux des projets repris dans le lot 1. Ils ont notamment pour avantage de concerner l'ensemble de la population léodégarienne.

Enfin, le Pôle approuve la fiche-projet qui fera l'objet de la première convention, à savoir la création d'une maison rurale à caractère multiservices dans la maison Guillaume. Il apprécie tout particulièrement la diversité des fonctions prévues qui visent à répondre à des besoins divers mis en évidence dans le diagnostic partagé et le caractère évolutif du projet. Il estime également que la mise en place d'un local tremplin pour une activité de type Horeca est opportune.

Enfin, le Pôle estime que le document est de bonne qualité.



Samuël SAELENS
Président